



20 INDICATEURS POUR DÉCRYPTER LE GRAND EST

Dans le cadre du débat des Orientations Budgétaires 2027

Le CESER propose à nouveau, dans la perspective du débat d'Orientations Budgétaires, une comparaison entre les 13 régions métropolitaines au travers de 20 indicateurs, nouveaux ou actualisés, allant au-delà des domaines

de compétences obligatoires de la Région. Ce travail a vocation à permettre de situer le Grand Est en mettant en avant différentes réalités, et questionne, dans cette édition, trois grands témoins sur les sujets fondamentaux.

Octobre 2026

Questions à ...

En complément des 20 indicateurs, nous avons souhaité interroger des grands témoins, afin de nous situer dans l’actualité et recueillir leurs avis sur les 3 trois domaines que constituent l’économie, le social et l’environnement.



Nicolas SORDET, Directeur Général d’AFYREN, entreprise de chimie verte

Le siège social de votre entreprise étant en région AURA, pour-quoi avez-vous choisi de vous implanter en Moselle ?

AFYREN est une société de chimie verte, qui transforme des résidus de biomasse par fermentation naturelle pour fabriquer des ingrédients biosourcés et remplacer les dérivés du pétrole dans notre industrie et les produits du quotidien. Nous avons construit notre première usine en Moselle, à Carling Saint Avold, pour différentes raisons : la proximité de nos matières premières, qui sont des coproduits de l’industrie du sucre (pulpe et mélasse de betterave) et sa place stratégique au cœur de

l’Europe qui facilite l’accès aux marchés. Un environnement industriel propice grâce à la plateforme de Chemesis qui a facilité l’installation d’une usine avec un accès aux utilités et à tous les outils nécessaires à l’industrie.

Enfin, nous avons été convaincus par la dynamique d’attractivité de la Région qui est très engagée dans la filière de la bioéconomie et offre un large vivier de compétences.

En quoi l’innovation peut-elle être un levier majeur du développement d’une industrie décarbonée ?

Pour pouvoir décarboner significativement l’industrie, il faut engager une profonde transition, repenser nos modèles de production et s’affranchir au maximum des ressources fossiles. Préserver les ressources (eau, énergie, matières premières) pour faire plus avec moins. Il s’agit donc de développer un nouveau procédé moins énergivore et moins polluant, utiliser des matières premières renouvelables et locales, imaginer de nouvelles voies de recyclage et de valorisation, développer des offres plus qualitatives basées sur un service plutôt que sur le volume.

Le champ des possibles est très large sous réserve qu’on accepte de changer nos façons de produire, vendre et consommer. C’est ça l’innovation ; Et c’est ce que nous essayons de faire chez AFYREN, avec un procédé biomimétique innovant, basé sur un modèle complètement circulaire et bas carbone. Tout notre système de fonctionnement est basé sur l’éco-conception en évaluant dès la R&D l’impact et les bénéfices de tous nos projets pour concentrer nos efforts uniquement sur ceux qui apportent une vraie plus-value.

Quel regard portez-vous sur le devenir de l’industrie dans le Grand Est et en France ?

L’industrie européenne souffre beaucoup ce moment, prise en étau entre le développement massif d’autres régions du monde, la hausse des prix des matières premières et de l’énergie et les crises géopolitiques et climatiques. Mais je suis convaincu que l’industrie française a un vrai avenir devant elle. Après quelques décennies de dénigrement, nous vivons une prise de conscience globale de l’importance d’avoir sur notre territoire un tissu industriel fort et qui puisse faire face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés. Et l’industrie chimique est au cœur de ces enjeux et des fondamentaux dont la société ne peut se passer : se nourrir, se loger, se soigner, se déplacer, communiquer.

L’industrie chimique doit se maintenir en France et en Europe et, pour cela, effectuer sa mue-grâce à l’innovation ; Nous sommes fiers de participer à cette « renaissance » de l’industrie française et nous espérons que cela va se poursuivre durablement.

Tous les acteurs ont un rôle important à jouer : les entreprises comme nous qui innovent, entreprennent, et créent de l’emploi, les financiers qui nous donnent les moyens d’avancer, les acteurs publics qui nous soutiennent et choisissent les filières stratégiques pour leurs territoires et la société civile qui encourage ses jeunes à aller dans ces filières et vivent au plus près la transition de leur territoire.

Car nous n’avons pas le choix ; c’est une question de souveraineté et de résilience face aux problématiques auxquelles notre société faire face.

La région Grand est a pleinement compris comment elle pouvait stimuler le développement de son territoire avec une vision forte et exigeante pour l’industrie la bioéconomie particulièrement.

Dominique SAUTRE, Président, Fabien DEQUAIRE, Vice-Président (à droite), Armand HUET, Directeur (à gauche), Arc MSA Grand Est

Quelles sont les spécificités du régime social agricole ?

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) constitue un modèle unique de protection sociale en France. Sa première spécificité réside dans son organisation en guichet unique. Si le régime général répartit les compétences entre plusieurs organismes (CAF, URSSAF, CPAM, CARSAT...), la MSA accompagne les exploitants, les employeurs, les salariés des exploitations, des coopératives et des services liés à l’agriculture ainsi que leurs familles tout au long de leur vie. Assurance maladie, prestations familiales, retraite, recouvrement des cotisations, santé au travail, prévention et action sanitaire et sociale sont réunies au sein d’un même organisme.Cette approche globale facilite les démarches des assurés, permet un accompagnement personnalisé et favorise une intervention rapide.

Le second pilier du modèle est son ancrage territorial. La gouvernance est assurée par des représentants élus des exploitants, des employeurs et des salariés de la production et des services en agriculture, appuyés par un réseau de délégués cantonaux élus pour 5 ans. Cela permet d’identifier rapidement les besoins, de construire des réponses adaptées et d’entretenir un dialogue permanent avec les acteurs du territoire.

Quels impacts du renouvellement des générations en agriculture ?

Le principal défi auquel la MSA est aujourd’hui confrontée dépasse la seule question du renouvellement des générations. Le régime agricole connaît une transformation profonde de sa population. Si le nombre d’exploitants diminue régulièrement, celui des salariés agricoles se stabilise, voire progresse dans certains territoires. Cette évolution marque un véritable tournant : les salariés représentent désormais la majorité des cotisants et constituent un élément essentiel de l’équilibre du régime.

Pour autant, cette évolution ne remet pas en cause les besoins d’accompagnement. Au contraire, elle impose d’adapter les services à des publics plus diversifiés tout en poursuivant l’accompagnement des exploitants, notamment lors des transmissions et des installations.

Il faut souligner que les équilibres financiers doivent être appréciés à l’aune de la solidarité. Dans le Grand Est, lorsqu’un agriculteur ou un salarié perçoit 100 euros de prestations, il en finance environ 30 par ses cotisations. Ce mécanisme de solidarité permet de garantir une protection sociale complète à une profession essentielle pour la souveraineté alimentaire et l’aménagement des territoires. Face à ces mutations, la MSA entend poursuivre son engagement auprès des futurs exploitants, accompagner les nouveaux salariés agricoles ressortissants du régime agricole, afin de faciliter les parcours et de conforter la présence des services de proximité dans les territoires ruraux.

Quelles pistes pour maintenir et développer ce modèle ?

L’avenir du régime repose d’abord sur une meilleure reconnaissance et une meilleure valorisation de ce qu’il est réellement : un régime complet de Sécurité sociale, fondé sur la proximité, le guichet unique et une gouvernance mutualiste. La pérennité du modèle dépend également de sa capacité à accompagner les profondes transformations de l’agriculture. Au-delà du maintien du nombre d’exploitations et d’exploitants ; il nous faut répondre à l’évolution des formes d’emploi agricole et de maintenir une offre de services de proximité pour l’ensemble des actifs du secteur et des territoires ruraux.

Il s’agit également de renforcer les coopérations avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et les acteurs du développement local. Dans une région comme le Grand Est, où l’agriculture structure largement les paysages, l’économie et la vie des territoires, la MSA entend affirmer pleinement son rôle de partenaire des politiques publiques et de la cohésion sociale.

Le modèle agricole est à un tournant. En s’appuyant sur le développement de nouvelles organisations du travail en agriculture, la proximité de son réseau et sa capacité d’innovation sociale, la MSA dispose des atouts pour accompagner cette transformation. L’enjeu est désormais de faire évoluer le régime sans renoncer à ce qui fait sa singularité : une protection sociale de proximité, construite avec les acteurs du monde agricole et au service des territoires du Grand Est.



Marc HOELTZEL, Directeur de la DREAL Grand Est

Quelles mesures sont prises ou seraient à prendre pour limiter l’impact des périodes de sécheresse sur la ressource en eau et prévenir les pénuries ?

La prévention doit être au cœur de l’action. Il faut amplifier l’infiltration des eaux pluviales afin de recharger les nappes et de stocker l’eau dans les sols. La préservation et la reconstitution des zones humides et des zones d’expansion des crues contribuent à favoriser la recharge des nappes ou du moins le maintien de l’humidité des sols.

La gestion des barrages (Vieux Pré, Lauch, lacs de la Seine...) dédiés au soutien d’étiage doit permettre d’atteindre un niveau de remplissage optimal au printemps. Dans certains cas, la rehausse des digues existantes peut être pertinente. La création d’ouvrages de stockage (par ex agricoles) peut également s’avérer utile lorsqu’elle permet de limiter les prélèvements estivaux dans des nappes ou cours d’eau fragiles et qu’elle s’accompagne d’une démarche de sobriété.

La sobriété doit en effet devenir une démarche collective et durable, concernant tous les usagers : domestiques, industriels et agricoles. Cela suppose des investissements importants et une évolution des pratiques, notamment en agriculture, avec le recours à des cultures moins demandeuses en eau.

Les restrictions doivent être prises suffisamment tôt et s’inscrire dans la durée, afin d’éviter les effets de « stop and go ». Cette démarche doit s’accompagner de pédagogie et d’une meilleure connaissance de l’application VIGIEAU, qui permet de connaître les restrictions en vigueur et d’accéder à des recommandations en matière d’écogestes.

Enfin, il faut renforcer les solutions permettant de faire face aux ruptures d’alimentation en eau potable : interconnexions entre réseaux et lutte contre les fuites. Plus limitée dans l’Est de la France en termes d’impact sur le cycle de l’eau, la réutilisation des eaux usées (REUSE) peut également contribuer à réduire la pression sur les ressources en eau.

Comment aidez-vous les collectivités à concilier leurs projets de développement avec la sobriété énergétique et foncière ?

L’adaptation de l’habitat est un enjeu majeur face à l’intensification et à la répétition des épisodes de canicule. La DREAL Grand Est encourage notamment l’écoconstruction et le recours à des matériaux naturels, qui peuvent contribuer au confort d’été tout en limitant l’empreinte environnementale des bâtiments. La DREAL promeut aussi, au travers le portage des politiques de l’ANAH, l’isolation des constructions qui constitue également un levier essentiel : une bonne enveloppe du bâtiment limite les surchauffes en été tout en réduisant les besoins énergétiques en hiver.

Plus largement, l’enjeu est de sortir d’une approche uniquement centrée sur la climatisation, qui peut accroître la consommation d’énergie et contribuer à la surchauffe extérieure. Sans l’exclure totalement, notamment pour les bâtiments accueillant des publics sensibles, il faut privilégier des bâtiments conçus ou rénovés pour mieux résister naturellement à la chaleur : isolation, protection solaire, ventilation adaptée, végétalisation et prise en compte de l’environnement immédiat.

D’après votre constat, quel est le niveau de vulnérabilité des réseaux (énergie, transports, eau) face aux canicules répétées dans le Grand Est ?

Pour l’énergie, les fortes chaleurs et la disponibilité de l’eau constituent un point de vigilance pour les centrales nucléaires. La vulnérabilité est élevée et récurrente à Chooz, et plutôt émergente à Cattenom. Nogent-sur-Seine a également connu en 2026 des dépassements de température de rejet.

Pour les transports, la baisse des niveaux d’eau du Rhin et de la Moselle peut perturber, voire entraver, la navigation fluviale, comme en 2026. Il faut donc anticiper des solutions alternatives (route, rail). L’occurrence de ces étiages précoces et sévères reste limitée, mais ce risque doit être anticipé.

Enfin, pour l’eau potable, la priorité est de limiter les pertes liées aux fuites et de renforcer les interconnexions entre réseaux afin de sécuriser l’alimentation des territoires en période de tension.



Carte d'identité administrative et financière du Grand Est

5 544 000 habitants au 1^{er} janvier 2026

57 433 km²

97 hab/km²

1 984 200 emplois dont 1 501 480 privés mi-2026 (- 15 000 sur un an)

Solde migratoire annuel entre 2016 et 2022 : + 0,01% (+0,16% en France)

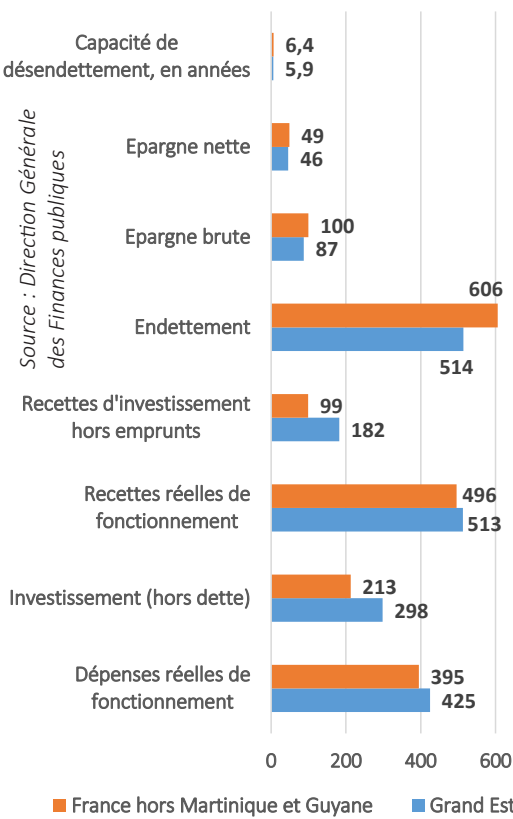
220 500 travailleurs frontaliers fin 2025, + 4 600 sur un an

Revenu médian annuel : 24 300 €

Source : Compte Financier Unique du budget principal 2025 - Région Grand Est

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 2 338,28 M€	Recettes de fonctionnement 2 911,91 M€
	Frais financiers 69,5 M€	
	Epargne brute 504,2 M€	
Investissement	Dépenses d'investissement 1 689,18 M€	Epargne brute 504,2 M€
	Amortissement dette 231,92 M€	Recettes d'invest. 1 021,79 M€
		Emprunt 379 M€
	Diminution du fonds de roulement 16,73 M€	

Comparaison du Grand Est par rapport aux autres régions de France hors Martinique et Guyane (Données : comptes administratifs 2025)



Les indicateurs du Grand Est et de France hors Martinique et Guyane sont exprimés en euros par habitant et par an (excepté la capacité de désendettement, en année)

Principales compétences : Le Grand Est consacre la majeure partie de ses dépenses à ses compétences obligatoires, avec :

- 278 € par habitant pour le transport ferroviaire de voyageurs,
- 177 € par habitant pour l'enseignement du second degré (lycées), la formation professionnelle, l'apprentissage et la formation sanitaire et sociale
- 34 € par habitant pour l'action économique.

Capacité de désendettement : Si le Grand Est consacrait l'intégralité de son épargne brute pour rembourser sa dette, 5,9 années seraient nécessaires (0,5 année de plus en deux ans). Seules l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Guadeloupe et la Normandie font mieux.

Epargne nette : Avec 46 € par habitant (montant stable), le Grand Est se situe désormais sous la moyenne nationale en matière d'épargne nette (49 €).

Dette au 1^{er} Janvier 2025 : En augmentation depuis 6 ans avec 514€/hab, l'encours de la dette par habitant demeure en-dessous de la moyenne française, qui est également à la hausse (606€/hab).

Recettes d'investissement hors emprunts : Le Grand Est figure au 1^{er} rang des régions de France métropolitaine, avec 182€ par habitant (81€ en 2021), pratiquement le double de la moyenne française (99€/hab).

Recettes réelles de fonctionnement : La Région conserve sa 1^{ère} place des régions hors DOM-TOM, avec 513€/hab (369 en 2022), malgré la forte progression de la moyenne française (496€/hab contre 372 l'année passée).

Investissement (hors dette) : Le Grand Est affiche des dépenses d'investissement de 260 € par habitant, ce qui la situe à présent au 2^{ème} rang des régions, derrière la Normandie. La moyenne des régions hors Corse est de 197 €/hab.

Dépenses réelles de fonctionnement : Les dépenses réelles de fonctionnement/hab se réduisent un peu sur une année dans le Grand Est (-10€/hab) avec 425 €/hab, mais demeurent les plus élevée de France métropolitaine.

Dotations et participations de l'Etat dans le Grand Est : 60 € par habitant (moyenne France hors Martinique et Guyane: 44 €/hab)



ceser@grandest.fr

Site de Châlons-en-Champagne
5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Strasbourg
1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 68 00

Site de Metz
Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 33 60 26

www.ceser-grandest.fr

Réalisation : Groupe de Travail Spécialisé Conjoncture (17 membres)
Président : Jean-Paul NOLLET
Vice-Présidente : Michèle TREMOLIERES
Rapporteuse : Chantal BERTHELEMY
Chargé de Mission : Nicolas BRIZION
@cesergrandest